

ADM/CLT/

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-64 du 10 Mars 1992

PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE
EXCEPTIONNEL CIVIL ET ETRANGER DANS L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN DE MONSIEUR MICHEL CHABOD.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1991, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PR du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986, portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1991 ;
- VU le Decret n° 91-176 du 29 Juillet 1991, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Decret n° 91-76 du 10 Mai 1991, portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Relevé n° 51/SCG/REL du 31 Décembre 1991 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres ;

Sur Proposition du Président de la République, Grand-Maitre de l'Ordre National du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 27 Décembre 1991 ;

DECRETE :

Article 1er : Est nommé et Promu à Titre Exceptionnel Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Lundi 20 Février 1992

AU GRADE : D'OFFICIER

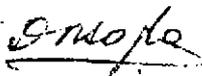
- Monsieur Michel CHABOD,
Délégué de l'Association Française
Raoul Follereau en fin de Mission au Bénin.

./...

Article 2 : Le présent Decret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

FAIT A COTONOU, LE 10 MARS 1992

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



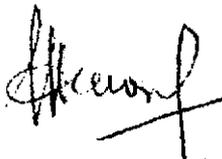
Nicéphore D. SOGLO

LE MINISTRE D'ETAT,
SECRETARE GENERAL A LA PRESIDENCE,



Désiré VIEYRA

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU
BENIN PAR INTERIM,



Grégoire-Gilbert GBENOU

AMPLIATIONS : PR 4- AN 4- Ministères 20- GCONB 15- CS 4- SGG 4 - SPD 2- ONEPI 2-
DCCT 1- CSM1- BN-DAN 2- DPE - DLC - INSAE 3- IGE ET SES SECTIONS 2- UNB - FASJI -
INSJA 3- PREFETS 6- JORB 2- INTERESSE 1.